



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 18 décembre 2014

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre,
Christine Lemmens, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltinx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman (jusqu'au point 9 inclus), Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, Bert Vannieuwenhuysse (vote à partir du point 3), conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusé : **Marcel Van Langenhove**, échevin

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Un point supplémentaire est proposé : dotation communale à la zone d'assistance Ouest 2015 : approbation ; est ajouté en urgence à l'ordre du jour, sera traité au point 10 (ajout approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe).

Point 8 : Vivaqua : remplacement d'un candidat-administrateur : ce point est supprimé étant donné que la commune n'a pas d'administrateur au sein de Vivaqua.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 19/11/2014 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Installation d'un nouveau conseiller communal : M. Bert Vannieuwenhuysse prête serment entre les mains du président et est installé en tant que conseiller communal.

3. Modification budgétaire n° 2-2014 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Roger Mertens, Roberto Galluccio).
4. Règlement-rétribution du parc de recyclage : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour, 6 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Cynthia Kiss) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
5. Règlement-rétribution pour la collecte des déchets ménagers : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point. Didier Noltinx introduit un amendement, à savoir : article 4 §3 : le prix pour la collecte des encombrants est maintenu à 20 € par collecte. Cet amendement est rejeté par 7 voix pour (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Cynthia Kiss), 2 abstentions (Christian Andries, Thierry Mombeek) et 15 voix contre. Ce point est approuvé par 16 voix pour, 7 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Cynthia Kiss) et 1 abstention (Christian Andries).
6. Plan de gestion du paysage pour le paysage « formé par l'Eglise Saint-Servais et la maison communale avec son environnement immédiat » – approbation des plans soumis – bureau d'étude Out-Site : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Commission de l'Aménagement urbanistique et du Milieu : remplacement d'un membre de la liste Wemmel : Bert Vannieuwenhuys est proposé en tant que membre pour la liste Wemmel.
8. Vivaqua : remplacement d'un candidat-administrateur : ce point est supprimé.
9. Accord-cadre de l'association de Police AMOW-TARL-Dilbeek : prise en connaissance : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance. Steve Goeman quitte la séance.
10. Dotation communale à la zone d'assistance Ouest 2015 : approbation : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Bernard Carpriau).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Roberto Galluccio

Se pose des questions au sujet de la participation du Collège au « Dimanche fou » organisé au Zandloper :

La commune est-elle bien autorisée à apporter son concours à une initiative privée ? Cette activité était uniquement destinée à une partie de la population : les néerlandophones et les allochtones. Il estime ne pas être un allochtone. Quel a été le coût de cette initiative et combien de membres du personnel communal y ont collaboré ?

Le bourgmestre répond qu'il ne s'agissait pas d'une initiative privée, mais que le Zandloper est bel et bien un centre communautaire de la Communauté flamande. La commune peut parfaitement collaborer avec ce centre. Chacun y était d'ailleurs le bienvenu, également les francophones.

L'échevin Jonckheere le confirme étant donné qu'il était lui-même présent lors de l'événement et a entendu parler plusieurs langues.

Le bourgmestre ajoute que cette action cadrerait dans les efforts d'intégration et que la commune reçoit des subventions pour de telles initiatives.

Les subventions couvrent ces frais, y compris le coût du personnel.

Didier Noltinx

Demande de faire le point sur l'extension de l'école primaire francophone ; ce point a encore été traité par le Collège en sa séance du 5/11, à l'occasion de laquelle il a été décidé d'évaluer d'abord le projet avec l'aménagement du territoire et le bureau d'accessibilité et d'adresser un courrier à la ministre Crevits.

En sait-on déjà davantage ?

Le bourgmestre répond que le courrier est en cours de rédaction mais qu'il existe peut-être encore d'autres moyens de faire passer ce dossier. La direction a encore formulé des remarques au sujet du projet adapté. Un avis favorable a été rendu pour ce qui est de l'accessibilité. Les pompiers doivent encore rendre leur avis.

Ce point sera à nouveau porté à l'ordre du jour du Collège. Les moyens financiers ont été prévus dans le plan pluriannuel. L'extension est toutefois tributaire de l'octroi de subventions.

Demande si la commune a un plan pour aider les seniors isolés de la commune pendant l'hiver (ex. déneigement, courses, ...).

Le bourgmestre répond que la politique en matière de soins aux personnes âgées relève de la compétence du CPAS. Il sait que le CPAS déploie nombre d'initiatives dans ce domaine, notamment par le biais des services à domicile – les collaborateurs jouant le rôle d'avertisseurs –, du bus dont ils ont fait l'acquisition et qui est destiné à aller chercher les personnes âgées, du Centre de services local, etc.

La commune elle-même n'a plus de service qui s'occupe de cet aspect.

Koen Weemaes

Demande si la présentation que la VVSG organise sur le thème de la collaboration entre le CPAS et la commune est bien intéressante pour Wemmel étant donné que la Constitution devra d'abord être modifiée.

Le bourgmestre répond qu'il s'y rendra, en compagnie du président du CPAS.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 23 janvier 2015.

Wemmel, le 29 décembre 2014

Par ordonnance :

La secrétaire communale

(s) K. DE TAEYE

Le président

(s) R. DE VISSCHER